

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 6 juillet 2022

34 - 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, VIGUIER Thierry,

Procurations : BOURLEZ Marie-Espérance à FOSSAERT Josiane, NICOLAS Gérard à DUHAYER-GARBOT Yvette, SANCHEZ Séverine à BLANQUEFORT Jean, VERLET Lyria à ARMENGOL André,

Absent : RASSIER Jean-Marie, REBUFFAT Dominique.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Fixation des tarifs des régies de recettes communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 30 septembre 2020 par laquelle il fixait les tarifs des régies communales :

- Accueil de Loisirs Périscolaire (restauration scolaire et activités)
- Services Mairie (photocopies, relevés cadastraux, droit de place, publication, location de salle, location de matériel)

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs suivants pour chacune des régies :

Droit de place - imputation au 7336	
Marché hebdomadaire sans branchement électrique	3 €
Marché hebdomadaire avec branchement électrique	5 €
Camion d'outillage	50 €
Cirque / spectacle sans branchement électrique	100 €
Cirque / spectacle avec branchement électrique	150 €
Publication	1.10 €
Location de salle - imputation au 752	
Salle polyvalente	300 €
Salle du Peuple - mai à octobre	100 €
Salle du Peuple - novembre à avril	130 €
Location de matériel - imputation au 7083	
Chaise emportée	0.15 €
Chaise livrée	0.25 €
Table emportée	1.50 €
Table livrée	2.50 €
Photocopies / Extraits cadastraux - imputation au 70388	
Extrait de matrice cadastrale	1.85 €
Plan cadastral	1.85 €
Photocopie A4	0.20 €
Photocopie A3	0.40 €

République Française
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

ID : 034-213402373-20220706-34_2022-DE



Accueil de Loisirs Périscolaire	
Repas au restaurant scolaire - imputation au 7067	
Tarif normal	5.00 €
Tarif réduit QF < ou égal 600 €	4.50 €
Activités du matin ou du soir - imputation au 70632	
Tarif normal	0.80 €
Tarif réduit QF < ou égal 600 €	0.40 €

La seule modification concerne les tarifs de repas au restaurant scolaire à compter des réservations effectuées pour la rentrée de l'année scolaire 2022/2023.

Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour les deux régies :
 - o Accueil de Loisirs Périscolaire
 - o Services Mairie
- **PRECISE** qu'une caution sera demandée :
 - o Pour la location de la salle polyvalente : 800 € pour les dégradations éventuelles et 150 € pour le ménage
 - o Pour la location de la salle du Peuple : 400 € pour les dégradations éventuelles et 150 € pour le ménage
 - o Pour la location de chaises et de tables : 76 € pour les dégradations ou les disparitions éventuelles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

